

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 29 mars 2016 (25ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Michel GREFF, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE, Yvan BECKER et Francis SCHLUCK.

Sont absents : Mme Christelle SCALEGNO-MULLER, MM. Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL et Daniel HEIN, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 18 mars 2016

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Point 12 : Taux des taxes
- Point 13 : Achat d'une tente.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 - COMPTES ADMINISTRATIFS

A) Commune

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif principal, constatant la conformité des écritures de 2015 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2015	236 619.43 €
Recettes réalisées en 2015	361 551.67 €
Excédent antérieur reporté	356 554.12 € (délib 23/3/2015)

Excédent de clôture 481 486.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées en 2015	189 557.42 €
Recettes réalisées en 2015	40 521.92 €
Excédent antérieur reporté	441 220.75 € (délib 23/3/2015)
Excédent de clôture	292 185.25 €

Restes à réaliser

Dépenses	822 996.27 €
Recettes	105 059.25 €

B) Eau et Assainissement

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du service Eau et Assainissement, constatant la conformité des écritures de 2015 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du service Eau et Assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses réalisées en 2015	104 464.32 €
Recettes réalisées en 2015	121 055.79 €
Excédent antérieur reporté	45 531.47 € (délib 23/3/2015)

Excédent de clôture 62 122.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser

Dépenses réalisées en 2015	3 274.10 €	Dépenses	136 725.90 €
Recettes réalisées en 2015	26 274.63 €	Recettes	/
Excédent antérieur reporté	65 866.73 € (délib 23/3/2015)		

Excédent de clôture 88 867.26 €

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement du Château d'Eau, constatant la conformité des écritures de 2015 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement du Château d'Eau :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2015	52 415.45 €
Recettes réalisées en 2015	/
Excédent antérieur reporté	134 364.00 € (délib 23/3/2015)

Excédent de clôture 81 948.55 €

D) Lotissement Pehl

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement Pehl, constatant la conformité des écritures de 2015 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement Pehl :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2015	2 350.00 €
Recettes réalisées en 2015	/
Déficit antérieur reporté	49 321.74 € (délib 23/3/2015)

Déficit de clôture 51 671.74 €

POINT 2 - COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes de gestion 2015 de la Commune, de l'Eau et l'Assainissement, du lotissement Lett, du lotissement du Château d'Eau 2 et du lotissement Pehl dressés par le Trésorier Principal de Sarreguemines Centre.

Il constate la conformité des écritures avec les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 des budgets Général, Eau et Assainissement, lotissement Lett, lotissement du Château d'Eau 2 et lotissement Pehl et approuve ces comptes de gestion à l'unanimité.

POINT 3 - AFFECTATION DES RESULTATS

A) Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune,

- constate que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 481 486.36 € ;
- constate que la section d'investissement fait apparaître un excédent cumulé de 292 185.25 € ;
- constate que cet excédent doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de 822 996.27 € et en recettes de 105 059.25 € pour s'établir à 425 751.77 € en déficit ;
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 481 486.36 € en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de 425 751.77 € (art 1068) ;
- décide de reprendre l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de 55 734.59 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (art 002) ;
- décide de reprendre l'excédent d'investissement cumulé de 292 185.25 € en report à nouveau créditeur de la section d'investissement (art 001).

B) Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du service eau et assainissement,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 62 122.94 € ;
- constate que ce compte fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de 88 867.26 € ;
- constate que cet excédent doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de 136 725.90 € pour s'établir à 47 858.64 € en déficit ;
- décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé de 62 122.94 € en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de 47 858.64 € (art 1068) ;
- décide de reprendre l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de 14 264.30 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (art 002) ;

- décide de reprendre l'excédent d'investissement cumulé de 88 867.26 € en report à nouveau créateur de la section d'investissement (art 001).

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 81 948.55 € en report à nouveau créateur du budget primitif 2016.

D) Lotissement Pehl

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de 51 671.74 € en report à nouveau débiteur du budget primitif 2016.

POINT 4 - BUDGETS

A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

Dépenses totales	405 000.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	130 000.00 €
Recettes totales	405 000.00 €
dont excédent de fonctionnement reporté (art 002)	55 734.59 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	1 087 000.00 €
Recettes totales	1 087 000.00 €
dont excédent d'investissement reporté (art 001)	292 185.25 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	130 000.00 €

B) Eau et Assainissement

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2016 du service eau et assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section d'exploitation

Dépenses totales	134 000.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	12 400.00 €
Recettes totales	134 000.00 €
dont excédent d'exploitation reporté (art 002)	14 264.30 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	188 300.00 €
Recettes totales	188 300.00 €
dont excédent d'investissement reporté (art 001)	88 867.26 €
dont virement de la section d'exploitation (art 021)	12 400.00 €

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2016 du lotissement du Château d'Eau 2. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	81 948.55 €
Recettes totales	81 948.55 €
dont excédent de fonctionnement reporté (art 002)	81 948.55 €

D) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2016 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	324 000.00 €
dont déficit de fonctionnement reporté (art 002)	51 671.74 €
Recettes totales	324 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses totales	162 000.00 €
Recettes totales	162 000.00 €

POINT 5 - TRAVAUX DE SECURISATION AIRE DE JEUX PISCINE

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de GEDIBOIS BATI-COLMAN pour l'achat de piquets et rondins dans le but de réaliser une clôture à côté de la piscine.

Montant du devis : 648.76 € TTC.

POINT 6 - TRAVAUX DE CLOTURE CIMETIERE

M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé du cimetière, présente 4 devis pour les travaux de clôture du cimetière (suite des travaux réalisés en octobre 2015) :

. Vincent DOUTRELEAU	15 955.20 € TTC
. PAYSAGE CONCEPT	12 923.30 € TTC
. FIEG Denis	8 843.72 € TTC
. KLEIN Guy	8 628.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention de retenir l'Entreprise FIEG Denis pour un montant de 8 843.72 € TTC.

POINT 7 - ACHAT PHOTOCOPIEURS

1 - Photocopieur mairie

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention de retenir l'offre de PC SELECT pour l'achat d'un photocopieur multifonctions OKI pour la mairie pour un montant de 2 609.00 € + mise en service avec raccordement 240.00 € soit un montant total HT de 2 849.00 €.

2 - Photocopieur école

Suite aux nombreux problèmes du copieur à l'école, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention d'accepter, suite aux nombreux problèmes du copieur à l'école, l'offre de PC SELECT pour l'achat d'un photocopieur CANON monochrome pour un montant de 1 770.00 € HT + mise en service et raccordement réseau 240.00 €, déduction faite de la reprise de l'ancien copieur de 350.00 € soit un total HT de 1 660.00 €.

POINT 8 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé du cimetière, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées au règlement du cimetière.

POINT 9 - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune. Le Maire propose le versement d'une subvention de 196.97 € à ce titre.

POINT 10 - CREATION DE POSTE

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique non complet (28 heures hebdomadaires, soit 28/35ème) à compter du vendredi 1^{er} avril 2016 pour assurer les fonctions suivantes : travaux d'entretien et d'aménagement du domaine communal.

Ces tâches peuvent être exercées par un agent titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

.Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

. Vu le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour et 1 contre, décide

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de supprimer le poste d'adjoint technique non titulaire créé par délibération du 19 décembre 2014 ;
- de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

POINT 11 - AMENAGEMENT DEVANT LA MAIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux d'aménagement devant la mairie à l'Entreprise FIEG Denis pour un montant de 1 240.39 € TTC.

POINT 12 - TAUX D'IMPOSITION 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

POINT 13 - ACHAT D'UNE TENTE

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'un abri de réception pour un montant de 4 305.41 € TTC.

POINT 14 - DIVERS - INFORMATIONS

-Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

-Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier de Laura MULLER qui ne souhaite plus occuper le poste de correspondante au Républicain Lorrain.

-Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec la CASC au sujet du tracé de la piste cyclable GROSBLIEDERSTROFF-LIXING.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 04/04/2016

Le Maire,